



ESTEREL CLUB EDUCATION CANINE
Route de Malpasset - 83600 Fréjus
WWW.esterelclubcanin.fr
esterelclubcanin@gmail.com



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 10 octobre 2022

Présents : Claudie AVANOTTO, Chantal HUGUES, Monique VILLARET, Marion MALPART, Hervé HUGUES, Jean Marc DAURIS, Benjamin ILIC, Jean-François PIQUET

Réunion débutée à 19h30

COURS

Le club ayant de plus en plus d'adhérents, il est indispensable d'être rigoureux au niveau des cours dispensés. Chacun des moniteurs doit se sentir concerné.

Il est rappelé que les moniteurs lorsqu'ils s'inscrivent sur le planning peuvent préciser, s'ils le souhaitent, le cours qu'ils désirent assurer, ce qui peut leur permettre de le préparer plus facilement.

Un axe de réflexion est actuellement en cours au sein du comité pour une « spécialisation » de certains moniteurs dans une activité ; Éducation, agility, obéissance, ... Toutefois, cette « spécialisation » devra être validée par le comité et ne sera pas définitive. Si cette proposition est validée, elle devrait être mise en place en début 2023.

COMMANDE VETEMENT

Les vêtements labélisés au nom du club seront livrés Jeudi 13 octobre et distribués dès le début de la semaine suivante.

OBEISSANCE Stage et concours

Le stage s'est bien passé. L'ensemble des participants a semblé être satisfait, toutefois son bilan financier est déficitaire de 50 euros.

Le prévisionnel pour le concours d'agility présente lui aussi un déficit d'environ 700 euros

ASSEMBLEE GENERALE & ELECTION

La date de l'assemblée générale est fixée au 28 janvier 2023. A cette occasion, 4 postes du comité sont à renouveler. L'élection se déroulera lors de cette assemblée générale.

Madame Monique VILLARET et Monsieur Jean François PIQUET ont été désignés comme commissaires afin de surveiller le bon déroulement de ces élections.

Les mails informant les adhérents de l'assemblée générale et de cette élection seront envoyés dans les prochains jours.

SECURITE

L'utilisation des terrains en dehors des entraînements doivent obligatoirement recevoir l'accord du président. Une demande doit être faite en amont avec un délai raisonnable afin que toutes les mesures, notamment la présence de moniteurs diplômés puissent être prises et ceci afin que tout se passe dans les meilleures conditions pour tous, en toute sécurité et en accord avec nos assurances.

MEC 2

Un stage MEC 2 est prévu en 2023 (*07 et 08 janvier, 18 et 19 février, 1 et 2 avril*). Ce stage est ouvert à tous les MEC 1 de plus d'un an. Nous attendons la validation de la SCC pour l'intervenant vétérinaire qui doit être agréé.

REFERENT BIEN ETRE ANIMAL

Afin de satisfaire à la demande de la SCMCA, Madame Marion MALPART est nommée référente pour le bien-être animal pour le Club.

PASS et CAESC

Afin de préparer au mieux les adhérents souhaitant passer ces examens, il va être mis en place des examens blancs dans d'autres clubs canins afin que les chiens s'habituent au changement de lieu et qu'ils ne soient pas trop stressés le jour de l'examen.

MEC 1

Pour les futurs moniteurs qui passent le MEC1, un examen blanc aura lieu fin décembre pour ceux qui le souhaitent.

DOTATION FINALES NATIONALES

Une dotation de 50 euros sera donnée à tous les participants ayant été sélectionnés pour les championnats de France, la finale STGR et la finale du GPF.

TROPHEE PAR EQUIPE

Cette compétition se déroulera les 20 et 21 mai 2023. Il a été demandé si l'ECEC serait intéressé pour assurer son organisation. Actuellement, le Président est en relation avec la Mairie de Fréjus pour étudier la faisabilité de cette opération. Il s'agit d'un projet qui nécessite la mise en œuvre d'une infrastructure et d'une intendance assez lourde. Une décision doit être prise dans les prochaines semaines.

TRAVAUX : Mise en place de gazon artificiel sur le terrain d agility

Il a été évoqué le projet de recouvrir le terrain d'agility par un gazon artificiel ce qui aurait notamment l'avantage de faciliter son entretien.

Deux options sont actuellement à l'étude :

1. L'achat de gazon artificiel dit *léger*

Avantage : Facile à poser

Inconvénient : Plus onéreux, matériaux léger, risque qu'il ne résiste pas à une éventuelle inondation

2. L'achat de gazon artificiel dit *lourd*

Avantage : Cout beaucoup moindre, résisterait aux inondations

Inconvénient : Nécessite une pelle mécanique pour la pose

Une décision définitive et une mise en place de ce projet interviendra au printemps 2023.

RAPPEL des règles d'utilisation des terrains pour les entrainements d'agility et de hooper

Le passage d'un chien ne doit pas durer plus de 10mn. Il est donc nécessaire d'échauffer son chien au préalable afin de consacrer son temps sur le terrain uniquement à l'activité sportive. Chaque adhérent ne peut pas faire passer 2 chiens successivement.

Fin de la réunion à 23h30

Le Président
Hervé HUGUES

Le Secrétaire
JF PIQUET